

Séance du 27 juillet 2016

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Dépôt d'hydrocarbures de Haute Boulogne

La gestion du dépôt est confiée à la CIM jusqu'au 31 décembre 2016. Il faut donc préparer une nouvelle délégation de service public. L'île d'Yeu possède le même dépôt et doit aussi relancer une procédure. Il a donc été décidé de créer un groupement d'autorités concédantes. Frédéric LE GARS est président de droit de la commission du groupement et Norbert NAUDIN est désigné en tant que membre suppléant.

Complexe Arletty : Travaux de réhabilitation

Propriété de la communauté de communes dans le cadre de deux compétences spécifiquement dédiées, le complexe Arletty intègre la salle Arletty et le restaurant scolaire. La salle est l'outil prépondérant de la vie culturelle belliloise. Elle est indispensable à la vie associative et plus globalement à l'accueil d'événements publics ou privés (forums, séminaires, fêtes diverses). Le restaurant scolaire sert en moyenne 240 repas/jour. Le complexe souffre aujourd'hui de nombreux désordres : infiltrations d'eau en toiture / condensation dans les murs et faux plafonds / remontées d'eau par capillarité en pied de maçonnerie / défauts de ventilation / ponts thermiques. Ce vieillissement prématuré met en péril l'équipement et impose, à court terme, une rénovation. Il convient aussi d'améliorer le fonctionnement de la salle (modification de la régie, confort acoustique,...) mais aussi d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment (isolation, optimisation du système de chauffage-climatisation, pose de panneaux solaires en toiture et/ou chauffe-eau solaire, ...). Pour les travaux de la salle Arletty, le montant estimé des travaux est de 1 086 652,60 € HT et de 397 392,40 € HT pour ceux du restaurant scolaire. Les travaux seront subventionnés à hauteur de 80 % par l'État, la Région et le Conseil départemental du Morbihan.

Restaurant scolaire

Le service a été réorganisé en interne pour optimiser son fonctionnement à la prochaine rentrée scolaire. Il sera organisé autour d'un chef de cuisine, un second et un agent de service en cuisine et de 9 surveillants. Le tableau des effectifs a été mis à jour ainsi que le régime indemnitaire.

Finances

1) Créances irrécouvrables :

Après épuisement des poursuites, le Trésor public demande à admettre en créances irrécouvrables une dette de 15,59 € pour l'abattoir, de 1 106,45 € pour le compte principal et de 8 478,47 € pour le budget des déchets. Dans le cas d'une procédure de surendettement, le tribunal d'instance de Lorient demande l'annulation d'une dette de 1 203,05 € pour le compte principal et de 1 409,85 € pour le budget des déchets.

2) Décisions modificatives :

Les huit budgets de la communauté de communes ont été établis au plus juste. Aussi, les dépenses imprévues doivent être validées par le conseil communautaire. C'est notamment le cas pour le budget de l'abattoir où la réglementation oblige à continuer à former nos agents au bien-être animal (2 900 €). Il faut aussi remplacer les deux pompes de relevage des eaux usées pour 2 800 €.

3) Gilles BERTHO, élu communautaire et municipal, nous a quittés le jeudi 9 juin dernier. Selon le souhait de la famille, la communauté de communes fera un don à la SNSM, station de Belle Île, de 100 €.

Le service de l'Information Sociale et de l'Emploi (SISE)

1) Déménagement : Localisé dans les locaux de l'hôpital (Centre Saint-Louis - Quai Roussel), le SISE est un lieu de proximité, relais des administrations et des services dans le domaine de l'emploi, du social et de l'insertion. Cette structure labélisée « Maison de Service Aux Publics » (MSAP) est le relais sur l'île des services sociaux et de l'emploi continentaux. Grâce à une équipe d'agents spécialisés, elle permet aux professionnels du continent d'y réaliser leurs permanences, elle apporte aux usagers un premier niveau d'information sur ces sujets et organise des formations en lien avec la Région. Dans le cadre de la réhabilitation du complexe hospitalier Yves-Lanco et du fait de la mise en vente des bâtiments, la communauté de communes prévoit de relocaliser ce service dans la longère de Haute Boulogne à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ce déménagement nécessite préalablement des travaux de réhabilitation estimés à 268 000 € HT et qui seront financés à hauteur de 70 % par l'État, la Région et le Département.

2) Budget de fonctionnement : une partie des missions du SISE relève d'une Maison de Services au Public (MSAP) et à ce titre, une contribution de l'État de 17 500 € est attendue pour un budget de fonctionnement total égal à 108 000 € pour l'année 2016.

Commissions

La commission d'appel d'offres est modifiée suite à la réforme du Code des marchés publics et comprendra dorénavant 10 membres (5 titulaires et 5 suppléants) :

Membres titulaires : 1. Marie-Christine PERRUCHOT - 2. Véronique BERTHO - 3. Bernard GIARD - 4. Norbert NAUDIN - 5. Jacky LEMAIRE
Membres suppléants : 1. Philippe ENHART - 2. Cécile GUILLOTTE - 3. Geneviève LE CLECH - 4. Pascal MAILLET - 5. Pierre GUÉGAN

Le président a délégué les espaces naturels à Norbert NAUDIN et les déchets à Jacky LEMAIRE : ils intègrent de fait les commissions ad hoc.

Espaces naturels : Natura 2000

Le Document d'Objectif Natura 2000 de Belle-Île constitue le plan de gestion des espaces naturels terrestres et marins pour le territoire insulaire. Le document actuellement en vigueur a été arrêté par le préfet en 2006. Le périmètre du site Natura 2000 est de 17 312 hectares dont 4 102 sont à terre. Au regard de l'état d'avancement dans la mise en œuvre du DOCOB actuel ainsi que de l'extension du périmètre en mer en 2009, la nécessité de procéder à sa révision a été validée. Les services de la communauté de communes animeront et réviseront donc le DOCOB. Le coût salarial de 7 538,25 € sera financé à 100 % par l'Europe et l'État

Dans le prolongement du Contrat Natura 2000 « Restauration des laisses de mer par nettoyage sélectif et manuel », porté entre 2010 et 2014, la communauté de communes s'engage dans une opération « Maintien et restauration des habitats des espèces des estrans sableux de Belle-Île » sur la période 2017-2021. Le souhait d'approfondir le travail sur les habitats des espèces des estrans sableux de Belle-Île a été motivé en 2015 par des échanges avec le GROUPE d'ETUDE des Invertébrés Armoriciens et le Conservatoire Botanique National de Brest. Le niveau d'enjeu écologique sur ces milieux est très fort sur l'île.

Début 2016, sous l'impulsion de l'Agence de l'eau et de l'Association des Îles du Ponant, la communauté de communes a envisagé un projet intitulé « Programme d'actions de gestion sur les milieux humides de Belle-Île-en-Mer et d'amélioration de la qualité des surfaces de ruissellement ». Cette réflexion a permis d'appréhender pour la première fois la question de la gestion des zones humides sur le territoire insulaire. Ce thème de travail apparaît aujourd'hui essentiel sur Belle-Île. L'étude « Zones humides », menée en 2013 dans le cadre de l'élaboration des PLUs sous-évalue nettement la surface réelle couverte. La nature géologique de Belle-Île entraîne une très faible perméabilité des sols à l'origine de milieux originaux parfaitement hydrophiles 7 à 8 mois de l'année et xérophiles en été. Ces milieux aux fonctionnements atypiques ont été ignorés dans l'inventaire, mais font actuellement l'objet d'une étude réalisée par le Conservatoire Botanique National de Brest dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agro-environnementale de la CCBI (résultats attendus en fin d'année). Considérant ces éléments, le service « Espaces naturels » de la CCBI envisage de travailler à la définition d'un « contrat territorial » 2017-2020 permettant d'envisager une politique de restauration-gestion de milieux humides de Belle-Île. Préalablement, dès 2016, une action concrète de restauration des milieux humides du bassin versant de la ria de Ster-Vraz va être réalisée pour un coût de 11 000 € financé à 80 % par l'Agence de l'eau et le Département.

Déchets

Depuis décembre 2015, la CCBI met à disposition gratuitement auprès des foyers de son territoire un composteur de 400 litres. Ces foyers doivent au préalable suivre une formation d'une heure sur la pratique du compostage. En fonction de la superficie du jardin et du nombre de personnes qui compose le foyer, le volume du composteur peut paraître juste. Il est donc proposé, pour les habitants qui ont suivi la formation et qui en font la demande, d'en acquérir un 2^{ème} à prix coûtant soit 45 € TTC l'unité.

Association des Îles du Ponant

Belle-Île est la seule île du Ponant qui compte quatre communes sur son territoire, toutes membres de l'établissement public de coopération intercommunal insulaire, la Communauté de Communes de Belle-Île. Cette particularité n'a pas été transcrite dans les statuts de l'association des Îles du Ponant : seules les communes de l'île y sont représentées. Une demande d'adhésion sera donc adressée à l'association des îles du Ponant

Motion de soutien

Il y a huit ans, le Comité du patrimoine mondial a inscrit le réseau des sites majeurs de Vauban sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Douze fortifications érigées par le célèbre architecte militaire de Louis XIV, sur les côtes et en montagne avaient alors été retenues dans toute la France. La citadelle de Palais qui était également sur les rangs avait essuyé un refus. Le conseil réaffirme le soutien des élus à une demande de classement de la citadelle mais aussi de la Belle fontaine.

Information / Affichage / Site Internet www.ccbi.fr

Les dates des **conseils communautaires** sont prévisionnelles et consultables sur notre site Internet. Les séances du conseil sont publiques. L'ensemble des délibérations est disponible sur le site Internet ou sur le panneau d'affichage de la CCBI à Haute Boulogne.

Paiement en ligne : Factures pour la restauration scolaire et la REOM

Depuis le début de l'année, l'envoi par mail des factures de restauration scolaire est possible. À la demande de certains parents, il a été instauré le paiement en ligne par carte bancaire. Ce nouveau mode de paiement TIPI (Titres Payables par Internet) va donc être proposé pour les factures concernant la restauration scolaire mais aussi pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). Le télépaiement par carte bancaire sur Internet vous permet de régler ces factures plus facilement, 24 h/24, 7 jrs/7, sans avoir à se déplacer. Il est opérationnel depuis le mois de mai.

Vous pourrez payer ces sommes sur Internet en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr et en saisissant les informations qui seront indiquées sur vos factures (*identifiant collectivité et référence de la facture*). N'hésitez pas à contacter nos agents pour toute aide ou information complémentaire.

Jumelage avec l'Acadie



Du 10 au 12 juin, des activités spéciales commémorant le 250^e anniversaire de l'arrivée des Acadiens sur l'île ont été organisées : tintamarre, pièce de théâtre, inauguration de la plaque commémorative, ... Une équipe de cinéastes franco-acadiens a filmé ces 3 jours de fêtes. Une messe a été concélébrée avec le père Maurice LE BLANC, de Pubnico, fidèle à Belle-Île depuis 58 ans.



Information / Affichage / Site Internet www.ccbi.fr

Les dates des **conseils communautaires** sont prévisionnelles et consultables sur notre site Internet. Les séances du conseil sont publiques. L'ensemble des délibérations est disponible sur le site Internet ou sur le panneau d'affichage de la CCBI à Haute Boulogne.

Haute Boulogne • 56360 Le Palais
Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccb@ccb.fr